

ASSEMBLEE NATIONALE30 septembre 2005

LOI D'ORIENTATION AGRICOLE - (n° 2341)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 378

présenté par
M. Herth, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 29

Compléter le premier alinéa du IV de cet article par les mots :

« du code rural ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.